SANSO IS
INVESTMENT SOLUTIONS

Lettre aux porteurs transmis par Euroclear et mis en ligne sur le site internet de Sanso Investment Solutions

Paris, le 16/08/2017

Objet : Changement de dépositaire et de centralisateur, changement de délégataire comptable du fonds SANSO EUROPE CONVICTIONS (Part C, code ISIN FR0010640011 ; Part D, code ISIN FR0010652875 ; part I, code ISIN FR0011256601)

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts C, D ou I du fonds SANSO EUROPE CONVICTIONS, géré par la société de gestion SANSO Investment Solutions, et nous vous remercions de votre fidélité.

1- L'opération

Nous vous informons que la société de gestion Sanso IS a donné son accord pour procéder au changement de dépositaire au profit de CACEIS Bank et au changement de délégataire comptable au profit de CACEIS Fund Administration,

a) Changement de dépositaire et de centralisateur du FCP et de délégataire comptable

- **Changement de dépositaire et de centralisateur du FCP**

La fonction de dépositaire et de centralisateur des ordres de souscription et de rachat de SANSO EUROPE CONVICTIONS est actuellement assurée par CIC.

A compter du 30/08/2017, le dépositaire du FCP sera CACEIS Bank (siège : 1-3 place Valhubert, 75013 PARIS) en lieu et place de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

Cette opération de changement de dépositaire du FCP en faveur de CACEIS Bank a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 11/08/2017 et prendra effet au 30/08/2017 comme indiqué ci-dessus.

Par ailleurs, à compter de la date de prise d'effet précitée, CACEIS Bank sera également le nouvel établissement désigné (centralisateur) pour recevoir les souscriptions et les rachats de parts du FCP selon les modalités prévues dans le prospectus du FCP. Cette opération de changement de centralisateur n'est pas, conformément à la réglementation en vigueur, soumise à l'agrément préalable de l'AMF.

Ce changement de dépositaire et de centralisateur au profit de CACEIS Bank a pour objet de rationaliser les relations de travail entre SANSO Investment Solutions et ceux des dépositaires/centralisateurs. En effet, SANSO Investment Solutions recourt déjà à CACEIS Bank pour une large part des OPC qu'elle gère.

Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.
Si toutefois les modifications ne vous convenaient pas, il vous est possible de demander le rachat de vos parts sans frais pendant une durée de trente jours, à compter de la date d'envoi de la présente lettre ».

- **Changement de délégataire comptable**

Le délégataire comptable de SANSO EUROPE CONVICTIONS est actuellement CMCIC AM.

A compter du 30/08/2017 le délégataire comptable (valorisateur) du FCP sera CACEIS FUND ADMINISTRATION (siège : 1-3 place Valhubert 75013 PARIS) en lieu et place de CM-CIC ASSET MANAGEMENT.

Cette opération de changement de délégataire comptable n'est pas, conformément à la réglementation en vigueur, soumise à l'agrément préalable de l'AMF et prendra également effet le 30/08/2017.

Elle s'inscrit dans la même logique que celle qui a présidé au changement de dépositaire du FCP.

CACEIS Bank est, à ce jour, la première banque dépositaire en France et CACEIS FUND ADMINISTRATION est un acteur reconnu en matière de valorisation et de services associés si bien que nous jugeons ces changements comme permettant d'améliorer encore l'écosystème entourant votre FCP et visant à vous rendre le meilleur service.

Il convient de noter que CACEIS FUND ADMINISTRATION n'agira qu'en qualité de délégataire comptable et non pas de délégataire administratif (le suivi administratif et juridique du FCP étant à compter du 30/08/2017 directement assuré par SANSO Investment Solutions en lieu et place de CM-CIC ASSET MANAGEMENT).

Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.
Si toutefois les modifications ne vous convenaient pas, il vous est possible de demander le rachat de vos parts sans frais pendant une durée de trente jours, à compter de la date d'envoi de la présente lettre ».

2- Les modifications entraînées par l'opération

- Le profil de risque

Modification du profil rendement/risque : **NON**
Augmentation du profil rendement/risque : NON

- Augmentation des frais : **NON**

3- Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du fonds sur le site internet ***www.sanso-is.com*** ou d'en faire la demande auprès de :

SANSO Investment Solutions - 69 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS
contact@sanso-is.com / **01 84 16 64 36**

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Si vous souscrivez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.
En revanche, si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous pouvez demander le rachat sans frais de vos parts. Après expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, le Fonds Absorbant ne facturant pas de commission de rachat.
N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

David Kalfon
Président